Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251127-DB_225_2025-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 27 novembre 2025

Délibération DB-225-2025

Objet : Tarifs de location de la Maison de l'Agglomération

L'an 2025 le 27 novembre à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Madame Sylvie GUIGNARD.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Vincent ALLENO.

MEMBRES PRESENTS
Sylvie GUIGNARD, Hervé GUIHARD, Christine METOIS-LE BRAS, Blandine CLAESSENS, Pascal PRIDO, Denis HAMAYON, Vincent ALLENO, Loïc RAOULT, Jean-Marc LABBE, Thierry SIMELIERE, Gérard LE GALL, Bertrand FAURE, Jean-Paul HAMON, Cigdem AKTAS, Arnaud BANIEL, David BELLEGUIC, Bruno BEUZIT, Patricia BRIAND-FALLER, Stéphane BRIEND, Marie Jo BROLLY, Paul CHAUVIN, Morgane CREISMEAS, Bernard CROGUENNEC, Patrice DARCHE, Brigitte DEMEURANT COSTARD, Rachid DYDA, Stéphane FAVRAIS, Pascale GALLERNE, Damien GASPAILLARD, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Guillaume HAMON, Claudine HATREL--GUILLOU, Françoise HURSON, Christian JOLLY, Michel JOUAN, Stéphane L'HER, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Didier LE BUHAN, Maxime LE CRONC, Michel LE DUAULT, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Hugues LESAGE, Laurence MAHE, Gérard MEROT, Olivier MEROT, Laure MITNIK, Nicolas NGUYEN, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Philippe PIERRE, Maryline PREVOST, Christian RANNO, Roland RAOULT, Alain RAULT, Catherine RIVIERE, Valérie ROOS, Marcel SERANDOUR, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL, Thierry STIEFVATER

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)
Ronan KERDRAON pouvoir à David BELLEGUIC, Rémy MOULIN pouvoir à Bruno BEUZIT, Thibaut GUIGNARD pouvoir à Stéphane BRIEND, Joël BATARD pouvoir à Marcel SERANDOUR, Mickaël COSSON pouvoir à Guillaume HAMON, Annie GUENNOU pouvoir à Sylvie GUIGNARD, André GUYOT pouvoir à Paul CHAUVIN, Martine HUBERT pouvoir à Didier LE BUHAN, Eliane LALANDEC DAVOINE pouvoir à Gérard MEROT, Nadia LAPORTE pouvoir à Stéphane FAVRAIS, Yannick LE CAM pouvoir à Cigdem AKTAS, Monique LUCAS pouvoir à Thierry STIEFVATER, Christine ORAIN-GROVALET pouvoir à Maxime LE CRONC, Michel PETRA pouvoir à Laurence MAHE, Maryse PINEL pouvoir à Michel JOUAN, Corentin POILBOUT pouvoir à Jean-Paul HAMON, Annie SIMON pouvoir à Jean-Marc LABBE,

MEMBRES ABSENTS
Catherine MARCHESIN

Nombre de conseillers en exercice : 80
Nombre de présents : 62
Nombre de votants : 79

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251127-DB_225_2025-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 27 novembre 2025

Délibération DB-225-2025

Rapporteur : Monsieur Hervé GUIHARD

<u>Objet</u> : Tarifs de location de la Maison de l'Agglomération

EXPOSE DES MOTIFS

Suite à l'ouverture du TOTEM Baie de Saint-Brieuc, le bâtiment sis 2 rue de la gare à Saint-Brieuc est libéré et redevient la Maison de l'Agglomération. Cet équipement économique proposera à la location des salles de réunion et des bureaux. Il pourra également être mis à disposition des services de l'Agglomération pour compléter l'offre de salles de réunion du CIA.

Les travaux d'aménagement réalisés dans le cadre du TOTEM expérimental sur le bâtiment, rattaché au budget GIE, entraînent l'obligation de maintenir ce bien au sein de ce budget afin de respecter le régime applicable en matière de TVA. En effet, dès lors que la collectivité a engagé des dépenses ouvrant droit à déduction, le bâtiment doit continuer à être exploité dans un cadre permettant la perception de recettes assujetties, notamment par la mise en location des salles de réunion. Le maintien du bien au budget GIE garantit ainsi la conformité aux règles fiscales et permet à la collectivité de percevoir les loyers nécessaires au respect des engagements pris lors de la réalisation des travaux.

La Maison de l'Agglomération dispose de différentes salles de réunion et bureaux équipés :

- Agora : 30 personnes en format théâtre, 20 personnes avec une configuration de salle en format U
- Salle cafétéria : 10 personnes en format rectangle
- Salle 1 : 6 personnes en format rectangle
- Salle 2 : 14 personnes en format U
- Salle 3 : 14 personnes en format U
- Salle 4 : 10 personnes en format rectangle
- Bureau 1 : 1 à 2 personnes
- Bureau 2 : 1 à 2 personnes

Chaque réservation extérieure à Saint-Brieuc Armor Agglomération fera ainsi l'objet d'une facturation avec un tarif de location hors taxe (HT) et charges incluses.

Les tarifs appliqués prennent en considération l'absence d'accueil proposé à la Maison de l'Agglomération et le faible confort thermique des lieux, et en cohérence avec les autres tarifications de salles de réunion pour l'ensemble des équipements économiques (TOTEM, ESM, ex ISPAIA et Cap Entreprises) et le marché privé.

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251127-DB_225_2025-DE

Il vous est donc proposé d'adopter les tarifs suivants :

ESPACES	TARIFS HT
BUREAUX 1 et 2	30€ la semaine
	80€ le mois
AGORA (MAX 40 PERSONNES)	120€ la 1/2 journée
	190€ la journée
SALLE 1 (MAX 6 PERSONNES)	25€ la 1/2 journée
	40€ la journée
SALLES 2 et 3 (MAX 14 PERSONNES)	60€ la 1/2 journée
	100€ la journée
SALLE 4 (MAX 10 PERSONNES)	35€ la demi journée
	60€ la journée
SALLE CAFETERIA (MAX 10 PERSONNES)	35€ la demi journée
	60€ la journée
MAISON DE L'AGGLOMÉRATION	250€ la demi journée
	400€ la journée
FORFAIT MÉNAGE	90€/forfait

En cas de manquement, par les occupants, à l'obligation de nettoyage après utilisation, il est proposé d'appliquer un forfait « ménage » de 90 € HT applicable après état des lieux.

Quant à l'Agglomération, elle versera un forfait annuel calculé en fonction de l'occupation prévisionnelle des salles de la Maison de l'Agglomération. Ce forfait, fixé à 11 500 € HT, a été déterminé à partir des charges de fonctionnement 2024 du Totem expérimental (électricité, eau, assurance et maintenance des équipements techniques) et prend en compte une utilisation estimée à 52 journées par an.

Au regard du fonctionnement du budget GIE et des règles applicables en matière de TVA, l'Agglomération versera au budget GIE le forfait annuel correspondant à l'utilisation prévisionnelle des salles.

La Direction du Développement Économique et de l'Emploi s'assurera que les réservations de la Maison de l'Agglomération ne fassent pas concurrence à la commercialisation du Totem Baie de Saint-Brieuc situé au 53 boulevard Clémenceau ni des autres équipement économiques et réorientera prioritairement les demandes vers le Totem ou le Palais des Congrès de Saint-Brieuc selon les cibles et les besoins.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251127-DB_225_2025-DE

DELIBERATION

VU le Code Générales des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2122-1 du code de la commande publique ;

VU l'avis émis par la commission politiques économiques, insertion professionnelle, tourisme, politiques de la mer, ESRI en date du 12 novembre 2025 ;

VU le Bureau statutaire saisi en date du 13 novembre 2025 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

ADOPTE les tarifs de la Maison de l'Agglomération comme indiqués ci-dessus.

DIT que l'Agglomération payera un forfait annuel de 11 500 € HT pour l'utilisation des salles de réunion de la Maison de l'Agglomération.

DIT que les tarifs seront actualisés en fonction du taux de l'inflation à hauteur de 1,5% à compter de janvier 2027.

DIT que les crédits seront inscrits au budget GIE de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

DIT que le Président ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25 et L.2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Présents : 62	Pouvoirs : 17	Total : 79	Exprimés : 79
Voix Pour : 79	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 27 novembre 2025

Le secrétaire de séance

Vincent ALLENO

1ère Vice présidente,

Sylvie GUIGNARD